



## **MODALITES D'INSCRIPTION ACCUEIL JEUNES** **SAISON 2022-2023**

Association d'éducation populaire, la vocation de la MJC est de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission.

L'accueil jeune se donne 3 objectifs principaux :

- Apporter une ouverture au monde, à la diversité, à l'interculturalité,
- Développer le respect des autres et de soi-même chez les jeunes,
- Valoriser les jeunes,

**Parents : Votre avis, vos propositions sont indispensables à la dynamique associative et à la qualité de notre accueil. Vous pouvez participer aux bilans des activités passées, des projets, des séjours... et des points particuliers (gestion du portable, alimentation en séjour...)**

### **1 – INFORMATIONS ADHERENTS**

Les informations recueillies sur la fiche d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à [accueil@mjc-voreppe.fr](mailto:accueil@mjc-voreppe.fr)

### **HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MJC (RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS)**

Mardi de 15 h à 18 h 30 – Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 – Vendredi de 15 h à 18 h 30.

**Accueil téléphonique au 04 76 50 08 83** pendant les horaires d'ouverture du secrétariat - en dehors de ces horaires, possibilité de laisser un message sur le répondeur.

Vous pouvez aussi retrouver sur notre site internet notre site internet ([www.mjc-voreppe.fr](http://www.mjc-voreppe.fr)) informations et documents d'inscription.

### **2 - L'ADHESION A LA MJC**

Elle est obligatoire dès lors que vous participez (vous ou vos enfants) à l'une des activités de la MJC. L'adhésion exprime votre participation à la vie de l'association. Elle permet, lors de l'assemblée générale annuelle, d'être électeur et éligible dès l'âge de 16 ans au conseil d'administration qui est l'instance de pilotage de l'association.

Elle est valable du 1er septembre 2022 au 31 Août 2023.

#### **Tarifs annuels d'adhésion :**

- Mineurs, étudiants ou demandeurs d'emplois **12 €**
- Majeurs **18 €**
- Adhésion familiale **22 €**

Nous vous proposons de donner un coup de main, petit ou grand : la MJC-MPT est **votre** association !

### **3 – FONCTIONNEMENT**

L'accueil Jeunes 11/17 ans a un fonctionnement différent selon les besoins et les périodes de l'année :

➤ Accueil ouvert : Salle Palluel à l'espace Maurice Vial (mercredi, vendredi et des samedis dans l'année).  
Il permet aux jeunes de se rencontrer, d'échanger entre eux et/ou avec l'animateur autour de différents supports tels que les jeux de société, jeux vidéo, babyfoot, Ping Pong...

Cet accueil est gratuit. Il est ouvert le mercredi après-midi de 14h00 à 19h00, le vendredi de 16h00 à 22h00 (Espace RosaPark). Les horaires du samedi sont communiqués en fonction de l'activité proposée. Le jeune peut entrer et sortir du lieu d'accueil quand il le souhaite. Lorsqu'il sort, il n'est plus sous la responsabilité des animateurs.

**MJC Maison Pour Tous de Voreppe - 178 av Honoré de Balzac - 38340 VOREPPE**

Agréée d'éducation populaire n° 3807133

Tél. : 04 76 50 08 83

N° SIRET : 30271757400032 – Code NAF/APE : 9329Z

Courriel [accueil@mjc-voreppe.fr](mailto:accueil@mjc-voreppe.fr) – site <http://mjc-voreppe.fr>

### ➤ Activités organisées :

La MJC propose un programme d'activités organisées pour les jeunes principalement lors des vacances scolaires. Celles-ci peuvent être ponctuelles (sortie sportive, spectacle, activité manuelle ou culturelle...) ou sur une plus longue durée (stage, séjour).

Ces activités sont organisées selon un planning défini à l'avance. Les jeunes sont vivement encouragés à participer à l'élaboration de ce programme.

Toutes nos activités sont encadrées par un animateur de l'Accueil Jeunes qui est responsable du groupe. Pour certaines activités, un intervenant (comme un Brevet d'État) peut assurer l'animation technique.

Lors d'activité extérieure, le transport sera le plus souvent assuré par la MJC avec un de nos minibus pouvant accueillir jusqu'à 8 jeunes.

### ➤ Accompagnement de projet :

Les animateurs sont à l'écoute et accompagnent des jeunes qui veulent mettre en place un projet personnel ou collectif. Ces projets sont donc à l'initiative des jeunes.

Ils peuvent être divers et variés comme création de stage, de séjour, de sortie... Les animateurs aideront le groupe de jeunes à organiser, à chercher des financements et à faire évoluer ces différents projets.

Les animateurs peuvent aussi accompagner les jeunes dans leurs démarches ou leurs préoccupations (école, travail, santé, voyage...) ou les orienter vers la structure appropriée.

## **COMPORTEMENT :**

Les rapports entre, animateur et jeune, ainsi que les jeunes entre eux, sont basés sur le respect des individus. Chacun s'interdit au jugement de valeur, à la vexation, à la violence physique et verbale. L'animateur interviendra et pourra sanctionner si besoin, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion pour une période plus ou moins longue.

Chaque jeune devra aussi respecter l'environnement dans lequel il évolue que ce soit à l'Accueil Jeune, sur une sortie ou dans le véhicule.

Tabac, drogue, alcool : La consommation est interdite. Des sanctions seront prises en cas de non-respect de cette règle.

**Les objets de valeur sont déconseillés. En cas de vol, la MJC ne pourra être tenue pour responsable.**

## **4 – MODALITES D'INSCRIPTION**

**La Fiche d'inscription** est téléchargeable sur notre site internet ou à retirer directement à l'accueil.

Le dossier complété doit être remis en main propre à l'**accueil de la MJC** (valable du 01/09/2022 au 31/08/2023).

Vous devez vous munir de l'imprimé CAF avec le n° d'allocataire et le quotient familial, si vous n'êtes pas allocataire, vous munir de l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021) et d'un justificatif de domicile.

En nous communiquant votre n° CAF, vous nous autorisez à nous connecter au service Partenaire de la CAF.

Pour participer à certaines activités, un document supplémentaire sera parfois nécessaire (autorisation parentale, certificat médical, certificat de natation...)

L'inscription du jeune aux activités sera effective après un **retour complet du dossier et du paiement**. Ceci devra être effectué 2 jours ouvrés avant l'activité. Passé ce délai, le jeune ne pourra plus s'inscrire.

Toute inscription est définitive. En cas d'absence le jour de la sortie, seules les personnes fournissant un certificat médical pourront bénéficier d'un avoir pour une prochaine activité.

Le **tarif est spécifique à chaque activité** et varie selon le Quotient Familial.

## **5 – LA SECURITE DES JEUNES**

**La prise en charge** des jeunes par les animateurs d'activité **se fait à l'intérieur du local** dans lequel se déroule l'activité, ou au **lieu de rendez-vous** fixé par les animateurs (souvent à la MJC pour les sorties).

Par conséquent, la MJC dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors des temps d'animation ou sur le trajet domicile/point de rendez-vous.

**Les ados qui fréquentent l'Accueil Jeunes découvrent l'autonomie.** Nous considérerons par défaut que votre jeune à l'autorisation de venir et rentrer seul.